



Le 10 avril 2015

Centre de loisirs 2015

Lettre d'information aux parents

Madame, Monsieur,

Le centre de loisirs accueillera les enfants de 3 à 15 ans* du lundi 06 au vendredi 31 juillet 2015 au Camp de César à Nucourt pour les primaires et les maternelles.

Cette année L'AILPE a décidé d'accueillir des pré-adolescents (12-15 ans).

Dans le cadre de cet accueil de pré-ado, l'association propose un séjour de 5 jours

Ce séjour est ouvert à un effectif de 16 ados maximum. Pour participer à ce séjour les Ados devront être inscrit au CLSH au minimum 2 semaines en plus du séjour. Il ne sera maintenu que si le nombre de 16 inscrits est atteint.

Vous pouvez procéder à l'inscription de votre(vos) enfant(s) :

- en retirant un dossier d'inscription auprès de votre commune
- en téléchargeant le dossier d'inscription au centre de loisirs sur le site de la CCVC

<http://www.ccvexincentre.fr>

Sur la page d'accueil, cliquer sur le lien inscription au centre de loisirs de Nucourt (page à retrouver à la rubrique "Bien vivre ensemble => Inscription au centre de loisirs de Nucourt")

Les enfants de la Communauté de Communes Vexin Centre seront inscrits en priorité et ce au fur et à mesure du dépôt de leur dossier complet. Ensuite, les inscriptions seront ouvertes aux enfants des communes environnantes. Je vous invite donc à ne pas perdre de temps !

Deux journées d'inscription sont organisées à la Mairie de Le Perchay :

Le vendredi **15 mai** de 18h00 à 21h00

Le samedi **16 mai** de 9h30 à 12h30

Si vous ne pouvez-vous rendre à la Mairie de Le Perchay, les dossiers d'inscription sont à retourner à la mairie de votre commune au plus tard **le 9 mai**. (**Solution à utiliser en cas de force majeure**)

L'équipe éducative et le projet pédagogique vous seront présentés lors d'une rencontre prévue le vendredi **19 juin** à 20h au Camp de César.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.

Jean-Marie BODIER
Président de l'association AILPE

* Les enfants doivent avoir au 01/07/2015, au moins trois ans et avoir été scolarisés.